



Volontaria en EIRL et donner des dividendes ?

Par Swarek

Bonsoir à tous !

J'ai besoin d'aide pour une création d'entreprise, j'ai 16 ans, j'ai voulu avancé sur quelque chose qui m'intéressait fortement et j'ai maintenant des propositions de partenariats intéressantes...

Le problème, c'est qu'en regardant les types d'entreprises dont j'avais accès, j'ai été un peu bloqué.

Pour une sécurité de mes biens (ce dont je voulais absolument) et une facilité, j'ai voulu opter pour une entreprise EIRL.

Le problème c'est que c'est une entreprise que l'on peut faire seulement seul, alors que j'ai besoin d'autres personnes pour aider, comme des modérateurs (qui seraient volontaires, mais j'ai vu que c'est interdit en entreprise, ce que je ne comprends pas... Des gens veulent aider gratuitement et c'est obligé de refuser..)

Et j'avais besoin de donner par exemple des dividendes à certaines personnes de la future entreprise (2 censé être haut sur celle ci).

Connaissez-vous une solution pour que ces deux choses (volontaires et dividendes) soient possible en EIRL ?

Ou alors, connaissez-vous une alternative à l'EIRL, qui protégerait mes biens et que mes parents ne puissent donc pas avoir de problème en cas de faute ?

Merci d'avance !